

Montréal, 13 juin 2025

**Sujet: Mise à jour - Relocalisation des commis de la guérite, section 74**

**À l'attention des répartiteurs et des camionneurs des compagnies de transport**

Chers partenaires,

Nous désirons vous communiquer des informations importantes concernant le lancement du projet de relocalisation des commis de la guérite, section 74.

C'est officiel, les commis à la logistique, situé au bureau de la guérite au 450 De Boucherville, section 74, ont été relocalisés. **Dès lundi 16 juin 2025**, ils communiqueront à distance avec les camionneurs.

**Le service aux camionneurs demeure inchangé, soit de 6 :00 à 22 :00.**

💡 Appliquez ces quelques pratiques afin d'améliorer l'expérience lors de vos visites :

**RÉPARTITEUR :**

**1) AVANT l'arrivée du camionneur au Port de Montréal**, envoyer un courriel à [clerks@termont.com](mailto:clerks@termont.com) dans les cas suivants:

🚚 **Camionneur qui ramasse pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) :**

- Envoyer les documents de circulation, numéro de ramassage ("pickup / PIN"), le nom du chauffeur ainsi que son numéro de carte du port (ex : 501G-xxxxxxx)

🚚 **Camionneur avec une copie papier de relâche de douane**

🚚 **Fire-Marshall (Livraison ou ramassage) :**

- Demande de RDV par courriel comprenant le numéro de conteneur, le numéro de ramassage ("pickup / PIN"), la date et l'heure de visite ainsi que le nom du chauffeur
- Le chauffeur au kiosque de pregate doit attendre l'intervention d'un commis à la logistique
- Le chauffeur ne doit pas se faire servir sans la présence d'un Fire Marshall !!!

🚚 **Transferts intra-terminaux :** envoyer par courriel le nom du Navire, le Voyage, le numéro de conteneur, le numéro de ramassage ("pickup / PIN"), le Booking Export, la date et l'heure de visite

- Pour le pickup : un RDV sera fourni

- Pour le drop (retour) : camionneur demande de l'aide aux kiosques du pregate, section 74, (carrousel)

2) **AVANT l'arrivée du camionneur au Port de Montréal**, le camionneur appelle le 514-254-0526 au pregate, section 74 (carrousel) dans les cas suivants :



**Empotage (export) ou dépotage (import)** d'une cargaison sur un flat rack (conteneur)



**Cargaison surdimensionnée ("Out of Gauge" (OOG))** trop large pour passer dans les guérites automatisées : le camionneur mentionne que c'est pour un OOG

### LE CAMIONNEUR :

 Aller directement dans les lignes de pregate 15 à 26, section 74/75 via l'entrée du Bureau d'enregistrement du Port de Montréal. Pour obtenir de l'assistance, peser sur le bouton "Aide" à partir du kiosque

 Avant de quitter le terminal, le camionneur transportant un conteneur de matières dangereuses (MD) doit avoir ses documents de MD et les placards requis sur le conteneur

 Avant de quitter le terminal, le camionneur doit vérifier la présence d'un scellé et s'assurer de l'intégrité du conteneur.

***Il est à noter que Termont N'EST PAS RESPONSABLE des frais de "Deadrun" ou de RDV manqué.***

Nous réitérons que ce projet est complémentaire et en continuité avec nos autres initiatives de sécurité et de fluidité, et comporte plusieurs avantages dont:

- ✦ **SÉCURITÉ** le camionneur ne sortira plus de son camion pour parler à un commis
- ✦ **DYNAMISER** l'interaction entre les camionneurs et les commis
- ✦ **GAIN DE TEMPS** le camionneur va aux lignes de pregate sans passer par le bureau des commis
- ✦ **OPTIMISER** les interactions: ça passe par la digitalisation
- ✦ **MAINTIENT** du niveau de service aux camionneurs **PENDANT** et **APRÈS** la transition

Nous sommes convaincus que cette nouvelle mesure contribuera à bonifier et à dynamiser le service offert chez Termont.

Nous désirons vous transmettre nos sincères remerciements pour votre support et pour votre collaboration tout au cours du processus.

Cordialement,

**L'équipe Termont**

450 de Boucherville

Montréal, Québec, H1N 0C6

[www.termont.com](http://www.termont.com)